



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le Développement et du Fonds  
des Nations Unies pour la  
Population**

Distr.: General  
Feb 2013

Original: French

Session annuelle de 2013  
3-14 Juin 2013, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
Programmes de pays et questions associées

**Projet de Descriptif de programme de Burundi 2014-2016**

Table des matières

		<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I.	Analyse de la situation.....	1- 5	2-3
II.	Coopération passée et leçons tirées de l'expérience.....	6-11	3-4
III.	Programme proposé.....	12-18	4-5
IV.	Gestion, Suivi et évaluation du Programme.....	19-21	5
Annexe	Cadre de Résultats et d'allocation des ressources.....		6-7

## I. Analyse de la situation

1. Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres du monde. Il figure dans la catégorie des pays en situation de post-conflit et de consolidation de la paix. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2011 du PNUD le classait 185<sup>ème</sup> sur 187 avec un Indice sur le Développement Humain de 0,316. Le pays présente un indice de la faim des plus élevés au monde. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2010, 58% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique dont 29% sous sa forme sévère. Même s'il y a peu de chances que le Burundi n'accomplisse la majorité des OMD, l'édition 2012 du rapport national sur les OMD note que le Burundi a fait des progrès. Entre 2005 et 2010, le taux de mortalité infantile est passé de 120 à 59 pour cent mille naissances vivantes, celui de la mortalité infanto-juvénile de 176 à 96 et le ratio de mortalité maternelle de 615 à 500<sup>1</sup>. Le taux net de scolarisation a évolué de 52.9% à 96.1% tandis que la parité filles/garçons est atteinte dans l'Enseignement Primaire. Les progrès au niveau de l'équité du genre se sont traduits par leur bonne représentation dans les institutions (32% à l'Assemblée Nationale, 46% au Sénat, et 34% pour les élus locaux).

2. Au niveau politique, de la gouvernance de l'état de droit et de la démocratie en général, des avancées significatives ont été réalisées dans le processus de consolidation de la paix et la conduite des élections. Le pays a également poursuivi le désarmement de la population civile, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants et le rapatriement des réfugiés centré sur le développement durable. Depuis 2006, le Burundi est à l'ordre du jour du Comité de consolidation de la paix (PBC). Le PBC a travaillé avec le gouvernement et les partenaires pour s'attaquer aux priorités du pays en matière de consolidation de la paix. Toutefois, des défis restent en ce qui concerne la relance du dialogue politique avec l'opposition, les médias et la société civile, l'indépendance du système judiciaire, la promotion des droits Humains, l'autonomisation des femmes, la lutte contre l'impunité et les VBGs et la prise en charge des victimes.

3. Au plan sécuritaire, des progrès ont été accomplis dans la rationalisation des effectifs des corps de défense et de sécurité et l'achèvement du processus de démilitarisation des Forces Nationales de Libération. Le retour des militaires dans les casernes réduit assez les risques d'abus qu'ils commettaient envers la population. Cependant, l'insécurité et la criminalité persistent, alimentées surtout par les tensions politiques, les conflits fonciers et la circulation des armes légères et de petits calibres (ALPC).

4. Sur le plan économique, le Burundi a enregistré au cours des quatre dernières années une croissance annuelle moyenne positive du PIB. La Banque Mondiale estime que le taux est passé de 4% en 2011 à 4.5% en 2012 et que les prévisions pour 2013 se situent autour de 4.8%. Cette croissance reste vulnérable dans un contexte de volatilité des cours du pétrole, de conjoncture commerciale internationale incertaine, de baisse tendancielle des aides extérieures et de faible diversification de l'économie. Au nombre des obstacles à l'origine de la persistance de la pauvreté et la faible compétitivité du pays se trouvent: i) un environnement macroéconomique contraignant; ii) un niveau élevé du chômage (11% en milieu urbain en 2008) et de mauvaise gouvernance; iii) une production faible et instable de l'électricité et un coût élevé des transports; iv) un taux d'imposition le plus élevé de l'Afrique de l'Est; v) une exploitation inadéquate des ressources naturelles (mines) et vi) une faible coordination de l'aide, un pilotage institutionnel inefficace, une gestion approximative de l'économie et un encadrement du monde rural inapproprié.

5. Au Burundi, la pression démographique avec une densité moyenne de 320 habitants par km<sup>2</sup> et un taux de croissance annuel de 2,4%<sup>2</sup>, couplée avec de sérieux problèmes fonciers, un manque de terre arable et la pauvreté, aggravent la dégradation de l'environnement. Selon le ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, la surface couverte par les forêts est passée de 11.3% à 6.7% de la superficie du pays entre 1990 et 2010, soit une vitesse de déforestation moyenne de 64 km<sup>2</sup> par an. Si

<sup>1</sup> PNUD (2012), Rapport National sur les OMD au Burundi, Bujumbura.

<sup>2</sup> Données de 2008 issues des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2008.

---

ce rythme de déperdition est maintenu, le Burundi n'aura plus de forêts dans 29 ans et l'impact négatif se remarque déjà en termes de destruction des écosystèmes et de perturbations climatiques, ainsi que sur la qualité des sols, des eaux, de l'air et des conditions générales de vie des populations.

## II. Coopération en cours et leçons apprises

6. Le Programme de pays en cours 2010-2014 a fait l'objet d'une révision en vue de son alignement sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) II et UNDAF 2012-2016. Ainsi, un nouveau programme de pays est élaboré pour la période 2014-2016. Le soutien du PNUD fait partie d'une mission intégrée (Bureau des Nations au Burundi - BNUB). Le mandat de la BNUB a été récemment prolongé jusqu'en février 2014, date à laquelle la mission pourrait transiter vers une équipe de pays des Nations Unies.

7. Au niveau de la planification stratégique et de la coordination de l'aide, le PNUD a aidé le Burundi à: i) se doter de la Vision « Burundi 2025 » et du CSLP II qui serviront de référence pour tous les programmes de développement; ii) élaborer/adopter la Politique Nationale de l'aide et son Plan d'action et assurer le fonctionnement régulier du Groupe de Coordination des Partenaires; iii) avoir droit au chapitre dans les processus internationaux tels que le New Deal; iv) préparer la conférence des partenaires de Genève, qui a permis de mobiliser le double des fonds attendus, soit plus de deux milliards de dollars américains.

8. Par rapport au relèvement communautaire, le PNUD a aidé le Burundi à: i) se doter d'une stratégie nationale de réintégration assortie d'un plan d'actions et d'une démarche séquentielle à savoir « l'approche 3x6<sup>3</sup> »; ii) créer un environnement favorable à la réintégration socioéconomique durable avec une offre de 17,299 emplois temporaires permettant l'injection de 2.675 millions de dollars au profit 25,367 bénéficiaires dont 70% de réfugiés, déplacés et ex-combattants et 30% de membres des communautés d'accueil.

9. Concernant les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et des écosystèmes fragiles, l'appui du PNUD a permis: i) aux décideurs nationaux et à la population d'être plus sensibles à ces problématiques; ii) de renforcer les capacités nationales en matière de gestion durable des sols; iii) de doter le pays d'une stratégie nationale de lutte contre la dégradation des sols, et d'un plan d'investissements à moyen terme. En matière de prévention des risques et gestion des catastrophes naturelles, le PNUD a aidé le pays à formuler une stratégie nationale, mettre en place la plateforme Nationale en charge de la coordination, et disposer des plans de contingence.

10. Un soutien a été apporté à la gouvernance et à la transition politique en vue de la pérennisation de la paix à travers le dialogue politique et social; la consolidation de la démocratie; l'accès à la justice ainsi que le contrôle et la réduction des ALPC. Le PNUD a appuyé la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qui a réussi à réaliser un accord sur le code électoral. Le pays a bénéficié de l'assistance du PNUD pour: i) engager la réforme de l'administration publique, du secteur de la défense et sécurité; ii) lancer des projets de consolidation de la gouvernance; iii) promouvoir les droits des femmes, réactualiser la Politique Nationale Genre, et élaborer la première Stratégie d'intégration du genre dans les Forces de défense.

11. **Leçons apprises:** Les principales leçons s'agissent de la nécessité de veiller à l'alignement du cycle programmatique sur le cycle du CSLP II 2012-2016 afin de s'assurer que toutes les interventions du PNUD contribuent effectivement à la réalisation des priorités nationales. Les contributions du PNUD à la mise en œuvre du CSLP II doivent être plus ciblées et viser les domaines où l'avantage comparatif est démontré. La formulation des programmes conjoints est fortement encouragée. L'approche participative

---

<sup>3</sup> Cette approche (3x6) présente trois composantes et deux étapes par composante : i) appui aux mécanismes de coordination nationale à travers le renforcement des capacités des structures décentralisées; ii) assurer aux communautés - rapatriés, déplacés internes et autres vulnérables - un accès équitable aux services sociaux de base et au logement; et iii) amélioration des systèmes de production et d'entrepreneuriat local.

doit être priorisée pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes. Le PNUD doit faciliter l'utilisation des procédures nationales, poursuivre le renforcement de capacités nationales et contribuer à relever le niveau d'absorption de l'aide extérieure. Le développement des outils harmonisés de suivi/évaluation des programmes de l'UNDAF doit être encouragé en vue de faciliter une collecte régulière des données, des analyses appropriées, la production des rapports de progrès pour une prise de décisions rationnelles par les Chefs d'agences. La mise en œuvre des programmes intégrés (Gouvernance, Justice et état de droit) de l'UNDAF 2010/2014 a mis en exergue l'esprit de synergie, ce qui trace déjà la route vers le modèle de «Delivering as One»; Les prestations du groupe intégré chargé des opérations du SNU «OMT» ont facilité la mise en œuvre conjointe des programmes de l'UNDAF et méritent d'être renforcées et les services communs développés.

### **III. Programme proposé**

12. Le présent Programme de pays a été élaboré en tenant compte des leçons apprises et des recommandations et Plan d'Actions du sommet d'Istanbul sur les PMA dans sa vision de paix, de sécurité et de développement. Il portera sur deux axes de l'UNDAF aligné sur le CSLP II.

*Axe 1 - Le renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance et promotion de l'égalité du genre:*

13. Le PNUD apportera un appui pour élaborer et mettre en place: i) la politique nationale et le plan d'action pour la promotion et la protection des droits de l'Homme; ii) la politique de réforme législative et institutionnelle du secteur Judiciaire et le fonctionnement régulier et efficace des systèmes pénitentiaires et de l'assistance juridique; iii) la politique nationale de sécurité communautaire et le renforcement des capacités des partenaires et institutions de lutte contre les ALPC, la délinquance juvénile et les VBG; iv) les mécanismes de justice de transition: La Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal Spécial.

14. Le PNUD fournira une assistance technique aux organes de gestion du processus électoral pour l'organisation d'élections libres et transparentes en 2015. Il aidera à la création d'un espace politique et de dialogue entre les différents acteurs en vue de la consolidation de la paix. Il contribuera à la mise en œuvre du plan stratégique du Parlement pour le renforcement de ses capacités dans l'analyse, l'élaboration des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. Un appui sera fourni pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte Contre la Corruption et du Programme National de Réforme de l'Administration Publique. L'appui à la promotion de la transparence sera axé sur le renforcement des capacités de la société civile et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et de lutte contre la corruption.

15. Le PNUD assistera le pays dans la rationalisation du processus de planification et le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement à travers: i) la mise en place des mécanismes de coordination et de suivi de la Vision 2025 et le CSLP II et l'organisation des consultations nationales et un débat inclusif sur une action en faveur du développement au-delà de 2015; ii) le renforcement du système de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques; iii) l'appui à l'efficacité et à la gestion de l'aide publique au développement ainsi que la formulation et la mise en œuvre des instruments de politiques et de stratégies pour promouvoir une croissance pro-pauvres notamment dans les secteurs de l'Emploi, des Mines, de l'Energie, des TIC et de l'Intégration régionale. Le PNUD et les agences du SNU accompagneront le pays dans l'élaboration d'un cadre d'accélération pour l'atteinte des OMD 4 et 5<sup>4</sup>. Dans ce cadre, la coopération Sud-Sud sera utilisée de façon intense afin de profiter des bonnes pratiques expérimentées ailleurs.

*Axe 1 - La transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois:*

---

<sup>4</sup> La réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle.

---

16. Le PNUD fournira un appui pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de développement du secteur privé et son plan d'action. L'accent sera mis sur la création d'un environnement institutionnel favorable à l'épargne et à l'investissement privé local et étranger. Outre l'élaboration d'une stratégie sectorielle, le PNUD assistera dans la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance au niveau de la réglementation du code minier, de l'octroi des licences d'exploitation et de la régulation des revenus par la fiscalité; la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale et du plan d'action pour la création de l'emploi et la promotion du volontariat des jeunes.

17. Le PNUD s'investira dans la transition vers un développement durable par la redynamisation de l'économie rurale, la promotion des chaînes de valeurs et la construction d'un développement communautaire inclusif par: i) le renforcement des capacités de conception, de planification, de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes sectoriels et des projets par les structures nationales et les acteurs de terrain; ii) le développement et la vulgarisation des approches novatrices et intégrées de relance du développement durable à travers la création des opportunités économiques pro-pauvres; iii) la création d'emplois et de revenus ciblant les femmes et les jeunes à travers le micro-entrepreneuriat, la création de plateformes, la promotion des chaînes de valeurs et des technologies agroalimentaires; iv) l'appui pour faciliter accès au crédit et aux autres services financiers et mesures incitatives de long terme.

18. Le PNUD appuiera les efforts du pays dans l'intégration de l'adaptation au changement climatique et la réduction du risque climatique dans ses politiques et stratégies de développement par: i) La mise en place d'outils et mécanismes de protection de l'environnement, de lutte contre la déforestation; d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophes; ii) la préservation et la gestion des écosystèmes terrestres et humides; iii) l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action du suivi de Rio+20; iv) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables en vue de l'adaptation aux changements climatiques; et v) l'élaboration d'outils et mécanismes de prévention des conflits fonciers et liés à la gestion des ressources naturelles.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

19. Le programme de pays fera l'objet d'une revue annuelle, d'une revue à mi-parcours conjointement avec le rapport de progrès de la mise en œuvre de l'UNDAF et d'une évaluation finale. Les projets feront l'objet de rapports de progrès trimestriels et annuels, suivis de réunions d'examen. Il sera procédé au renforcement du système statistique national en vue de produire des données de base ventilées de suivi/évaluation par sexe et par région. Ce qui permettra de répondre aux attentes des partenaires et au pays de disposer d'indicateurs pertinents pour l'appréciation des progrès, la production et l'analyse de rapports régionaux qui font actuellement cruellement défaut à tous les niveaux.

20. La modalité VNU sera utilisée pour renforcer la mise en œuvre des projets surtout pour les activités au niveau communautaire et à la base. La recherche des opportunités de participation volontaire et bénévole des citoyens sera une des stratégies pour l'atteinte des résultats de développement et consolidation de la paix. L'introduction progressive de la modalité d'exécution nationale et du HACT au cours du programme sera une priorité, sur la base des évaluations exhaustives effectuées en 2010. De même, l'appropriation nationale et l'implication des institutions nationales performantes dans la mise en œuvre du programme seront les principes directeurs du PNUD aux côtés des autres modalités dont celle de mise en œuvre directe par le PNUD en accord avec le Gouvernement.

21. Dans ce cadre, le bureau a d'ores et déjà mis en place un nouvel organigramme assorti de nouvelles descriptions de tâches, un nouveau cadre de contrôle interne et un plan de renforcement des capacités programmatique et opérationnelle. L'objectif visé est l'amélioration de la gestion des programmes et projets par le personnel interne du bureau pays, celui des structures nationales et institutions partenaires, ainsi que les membres des équipes des projets.



## ANNEXE. CADRE DE RÉSULTATS ET RESSOURCES

OBJECTIF NATIONAL: Axe 1 CSLP II: Renforcement de l'état de droit, consolidation de la bonne gouvernance, gestion et coordination de l'aide et promotion de l'égalité du genre					
EFFET PNUD/PROGRAMME DE PAYS N° 1: 1.1. Les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l'impunité et de promotion de la réconciliation nationale sont performants et sensibles au genre et au VIH. 1.2. À l'horizon 2016, des institutions publiques assurent une gestion efficace de l'Etat avec un système électoral transparent, un espace politique inclusif et une participation citoyenne effective dans le respect de l'égalité du genre					
CONTRIBUTION DU PARTENAIRE GOUVERNEMENTAL	CONTRIBUTIONS D'AUTRES PARTENAIRES	CONTRIBUTION DU PNUD	INDICATEUR(S), LIGNES DE BASE ET CIBLE(S) DES CONTRIBUTION DU PNUD	PRODUITS INDICATIFS DE PROGRAMME DE PAYS	RESSOURCES INDICATIVES PAR RÉSULTAT (USD)
<p>Mise en place des conditions pour faciliter l'élaboration d'une Politique Nationale et d'un plan d'action pour la promotion/protection des droits de l'Homme</p> <p>Mise en œuvre Programme National de réforme de l'administration publique (PNRA) et poursuite Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (SNGBLC); cadrage institutionnel et clarification des rôles et responsabilités</p> <p>Organisation des états généraux de la Justice</p> <p>Organisation des élections dans les délais constitutionnels</p> <p>Allocation de ressources appropriées aux services nationaux concernés par la lutte contre la corruption</p> <p>CENI et Parlement: adoption du code électoral</p>	<p>Banque Africaine de Développement, Belgique, Banque Mondiale, DFID, Norvège, Pays Bas, Suisse, Union Européenne: appui technique et financier</p> <p>Société Civile et Secteur Privé: observation électorale, plaidoyer, participation citoyenne participation au dialogue de politique et aux cadres de pilotage, à la définition des mécanismes de coordination</p> <p>Agences du SNU: UNICEF, UNFPA, ONUSIDA, ONUFEMMES, HCDH: appui technique pour la formulation et des politiques et stratégies; plaidoyer pour la conformité aux accords, traités et conventions, et standards internationaux; animation des différents groupes sectoriels sur la gouvernance</p>	<p>Le PNUD mettra à disposition des connaissances et expertise de première classe au Burundi pour: l'appui à l'administration judiciaire et juridique, aux systèmes sécuritaire et pénitentiaire ainsi qu'aux systèmes nationaux de promotion/protection des droits de l'Homme et aux mécanismes de justice et de transition; le renforcement des capacités pour l'amélioration des performances des services publics, l'organisation des élections libres et transparentes en 2015 et la rationalisation de planification de gestion stratégique du développement y compris les réflexions sur l'après 2015</p>	<p><b>Indicateur:</b> Plan d'action et politique droits de l'homme appliqué. <b>Base:</b> Draft de politique et plan action existent. <b>Cible:</b> Plan d'action et politique sensible au genre appliqué et standards internationaux respectés.</p> <p><b>Indicateur:</b> Rapport états généraux justice validé. <b>Base:</b> Rapport n'est pas validé (assises justice prévues en 2013) <b>Cible:</b> Rapport validé et 60% conclusions réalisées.</p> <p><b>Indicateur:</b> Outils de gestion des élections appliqué; <b>Base:</b> Insuffisance d'outils. <b>Cible:</b> Outils appliqué et élections libres et transparentes organisées.</p> <p><b>Indicateur:</b> Fonction publique rénovée et système contrats de performance institué. <b>Base:</b> Programme national de réforme de l'administration publique (PNRA) adoptée mais fonction publique n'est pas rénovée et système contrats de performance n'est pas institué. <b>Cible:</b> Fonction publique rénovée pour les ministères clés et système contrats de performance institué.</p> <p><b>Indicateur:</b> Outils modernes élaborés pour le contrôle et le suivi des cas de corruption; <b>Base:</b> Les Institutions supérieures de lutte contre la corruption (ISLC) ne sont pas bien outillées. <b>Cible:</b> Les ISLC disposent d'outils modernes pour des investigations conformes aux standards.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de nouvelles OSC formées et redynamisées. <b>Base:</b>10. <b>Cible:</b> 50.</p> <p><b>Indicateur:</b> Le plan stratégique du Parlement est mis en œuvre. <b>Base:</b> Plan stratégique existe. <b>Cible:</b> Plan mise en œuvre à 50%.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de rapports sur CSLP II et OMD disponibles. <b>Base:</b> Rapports ne sont pas développés. <b>Cible:</b> Un rapport annuel sur CSLP II en 2013; Trois rapports de suivi en 2014, 2015 et 2016.</p>	<p><b>1.</b> Le Plan d'action et la Politique nationale des droits de l'homme sont mis en œuvre <b>2.</b> Les conclusions des états généraux de la justice sont appliquées; <b>3.</b> Administration publique est efficace, transparente et fournit des services de qualité; <b>4.</b> ISLC disposent de capacités pour le contrôle des finances publiques et la lutte contre la corruption <b>5.</b> OSC et médias contribuent à la promotion de bonne gouvernance et lutte contre corruption; <b>6.</b> En 2015, les acteurs nationaux disposent des capacités pour organiser élections libres et transparentes; <b>7:</b> Le Parlement exerce son rôle de Législateur et de contrôle de l'Exécutif de manière efficace; <b>8.</b> Acteurs en charge de la planification et coordination de l'aide sont bien outillés pour suivre la Vision 2025, le CSLP II et les OMD</p>	<p><b>Ordinaires (de base):</b> 13.842.000</p> <p><b>Autres:</b> 5.693.000</p>

OBJECTIF NATIONAL: Axe 2 CSLP II: Transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois					
EFFET PNUD/PROGRAMME DE PAYS N° 2: L'environnement des affaires (les politiques fiscales, commerciales et d'investissement) et la stratégie de promotion de l'emploi sensible au genre sont incitatifs et sous-tendus par une politique énergétique adéquate et des TICs diversifiés, accessibles et respectueux de l'environnement					
CONTRIBUTION DU PARTENAIRE GOUVERNEMENTAL	CONTRIBUTIONS D'AUTRES PARTENAIRES	CONTRIBUTION DU PNUD	INDICATEUR(S), LIGNES DE BASE ET CIBLE(S) DES CONTRIBUTION DU PNUD	PRODUITS INDICATIFS DE PROGRAMME DE PAYS	RESSOURCES INDICATIVES PAR RÉSULTAT (USD)
<p>Leadership et coordination des acteurs; mise en place cadre institutionnel, application des textes en vigueur et de la réglementation, création d'un cadre incitatif pour la promotion d'initiatives nouvelles et porteuses</p> <p>Centre national de transformation agricole (CNTA): Développement, validation et diffusion des technologies</p> <p>BBI network et bureau burundais de normalisation: Certification et Contrôle de qualité</p>	<p>Banque Mondiale, UE, GIZ, DFID; Japon/JICA; Pays Bas, Belgique, Allemagne: appui technique et financier</p> <p>Secteur privé: participation; expertise dialogue avec les parties prenantes</p> <p>OSC: dialogue avec les parties prenantes</p> <p>ONGs, Société Civile et Organisations à Base Communautaire: accompagnement des bénéficiaires et réseautage; mise en œuvre</p> <p>Agences du SNU: FAO, GEF/FEM, FIDA, BIT, FENU ONUDI, ONUFEMMES, ONUHABITAT: appui technique pour la formulation et des politiques et stratégies; plaidoyer pour la conformité aux accords, traités et conventions, et standards internationaux</p>	<p>Le PNUD fournira une assistance pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement du secteur privé et son plan d'action; l'élaboration de la stratégie sectorielle et la promotion de la transparence du secteur minier; la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et la promotion du volontariat des jeunes burundais. Il donnera un appui à la redynamisation de l'économie rurale par la promotion des chaînes de valeur et des nouvelles technologies de transformation agroalimentaires. Il aidera le pays dans l'intégration de l'adaptation au changement climatique et la réduction du risque climatique dans ses politiques et stratégies de développement; la promotion des énergies nouvelles et renouvelables et l'élaboration d'outils et mécanismes de prévention des conflits fonciers et risques liés à la gestion des ressources naturelles.</p>	<p><b>Indicateur:</b> Politique d'intégration régionale adoptée. <b>Base:</b> Politique n'est pas adoptée. <b>Cible:</b> Politique adoptée.</p> <p><b>Indicateur:</b> Politique nationale de l'emploi adoptée et appliquée. <b>Base:</b> Politique n'est pas adoptée; <b>Cible:</b> Politique sensible au genre adoptée et appliquée.</p> <p><b>Indicateur:</b> Stratégie nationale du secteur minier adoptée. <b>Base:</b> Stratégie n'est pas adoptée. <b>Cible:</b> Stratégie adoptée.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de plateformes et chaînes de valeurs opérationnelles. <b>Base:</b> 0. <b>Cible:</b> 4.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de nouvelles organisations de producteurs actif. <b>Base:</b> 502. <b>Cible:</b> 1000 dont au moins 50% en faveur des femmes.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre d'emplois créés pour jeunes et femmes. <b>Base:</b> 0. <b>Cible:</b> 500 dont au moins 50% en faveur des femmes.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de PME/PMI et pré-coopératives créées en milieu rural. <b>Base:</b> 34 PME/PMI et 21 pré-coopératives. <b>Cible:</b> 100 PME/PMI et 100 pré-coopératives dont au moins 50% en faveur des femmes.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre de de partenariat avec Centre national de transformation agricole (CNTA) pour développer et diffuser technologies transformation agro alimentaires. <b>Base:</b> 0. <b>Cible:</b> 1.</p> <p><b>Indicateur:</b> Une stratégie nationale de l'Energie adoptée. <b>Base:</b> stratégie n'existe pas. <b>Cible:</b> 1. Une stratégie nationale de l'Energie prenant en compte les énergies renouvelables adoptée.</p> <p><b>Indicateur:</b> Nombre d'outils de gestion environnementale disponibles. <b>Base:</b> 0. <b>Cible:</b> 5.</p>	<p><b>1.</b> La Politique d'intégration régionale est mise en œuvre; <b>2.</b> La Politique d'emploi tenant compte des femmes et jeunes est adoptée et appliquée; <b>3.</b> Stratégie, plan action secteur minier, et code minier rénové adoptés et appliqués; <b>4.</b> Des plateformes et chaînes de valeurs des filières porteuses sont développées; <b>5.</b> plan d'action mis en œuvre pour renforcer les organisations des producteurs; <b>6.</b> Des emplois créés par micro entrepreneuriat pour jeunes/femmes; <b>7.</b> Nouvelles technologies de transformation des produits agricoles utilisées; <b>8.</b> Stratégie sectorielle Energie et plan action tenant compte énergies renouvelables mis en œuvre; <b>9.</b> nouveaux outils gestion environnementale et adaptation changements climatiques sont conçus, rendus opérationnels et accessibles</p>	<p><b>Ordinaires (de base):</b></p> <p>13.375.000</p> <p><b>Autres:</b></p> <p>14.950.000</p>



